

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

[DM-22-118]

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi 6 juin 2022, qui se tiendra à compter de 19 h 30 au centre multifonctionnel Michel-Simard, 257 rue du Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

**Monsieur Sébastien Bergeron, arpenteur-géomètre (DM 22-118)**, pour le compte de monsieur Dany Bouchard, demande une dérogation mineure visant à permettre le lotissement du lot 6 510 404 d'une largeur de 47.93 mètres et du lot 6 510 405 d'une largeur de 24.54 mètres, ces deux lots devraient avoir une largeur de 50 mètres selon l'article 5.3.3. au règlement de lotissement 2015-05.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de mai 2022.

Jimmy Houde  
Directeur général et greffier-trésorier